

Conseil National du Froid

Projet de compte rendu de la Séance plénière du 8 décembre 2008
au Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi
59 boulevard Vincent Auriol 75013 PARIS

Cette réunion, convoquée par courrier du 10 octobre 2008, complétée par l'ordre du jour détaillé le 17 novembre, s'est tenue sous la présidence de Louis LUCAS, installé dans ses fonctions, en début de séance, par M. Michel CADOT, directeur de cabinet de Monsieur Michel BARNIER, ministre de l'Agriculture et de la pêche, et en présence de M. Roland VIOLOT, ancien président du CNF.

Membres du CNF ou leurs représentants présents

Mme	ALNOT	Laure	représentant le Directeur général de la DGPAAT (MAP)
M	ANTOINE	Patrick	Président de l'AFF et Délégué Général du UNICLIMA
M	BARTH	Michel	Président du comité d'orientation de l'AFF
Mme	BIZE	Sandrine	CGAD
M	BOUET	Rémy	représentant le directeur général de l'INERIS
M	BOURNIGAL	Jean Marc	Directeur général de l'Alimentation, vice-président du CNF
Mme	BUCHE	Marie-Christine	représentant le directeur général du commerce, de la Consommation et de la répression des fraudes (MEIE/DGCCRF), Sous-Directrice
M	CARLIER	Vincent	représentant la directrice générale de l'AFSSA
M	CAYEUX	Louis	FNSEA CAF Sous directeur FNSEA
M	COMMERE	Bernard	représentant le directeur de la recherche et de technologie (M E S R)
M	COUTELIER	Dominique	AIR France Cargo
Mme	DAVEU	Marie-Claire	Directeur de cabinet de Mme la Secrétaire d'Etat à l'écologie et au développement durable
Mlle	DURAND	Clarisse	MEEDDAT DGPR/SEI/BRTICP
M	FAUCHEUX	Ivan	représentant le directeur général des entreprises (MEIE)
M	GAUDY	Alain	représentant le directeur général de l'INSERM
M	GEORGES	Alain	STEF-TFE
M	GOUPIL	Jean-Pierre	Commandant, Ministère défense, SCERCAT
Mme	HAMMER	Valérie	USNEF et TRANSFRIGORROUTE France
Mme	LARRIBET	Annie	MEIE, Direction générale de l'Industrie
M	LE QUESNE	Denis	Ania (Nestlé France)
M	LETEINTURIER	Jean	AFF Secrétaire général
Mme	LO STIMOLO	Danielle	SYNDIGEL
M	MATHIEU	Gérard	MAP, CGAER
M	MEARINI	Adriano	Vice président AFF (dél. gén. BITZER-France)
M	MERLIN	Paul	Ht Fonctionnaire de la Sécurité MEA
M	MEUNIER	Francis	Directeur I F F I, et représentant le président du CNAM
M	MILLET	Christian	A N I A Syndicat des Surgelés
M	MILLOT	Louis	secr. gén. hon. de l'AFF. secrétaire de séance
M	MOREAU	Emmanuel	MEEDDAT, DGPR, SEI, Chef de bureau SPC
Mme	MUCKENSTURM	Claudine	MEIE, D G C C R F
M.	OLIVE	Laurent	MEEDDAT, DGPR, SEI, Chef de bureau
Mme	SAINT-DONAT	Magali	EDF R&D Chef de groupe Utilités industrielles
M	SZLEPER	Vincent	MEEDDAT, DGPR, SEI
M	THIREAU	Frédéric	MAP DGAL

Invités experts présents

M	BOUDY	Vincent	APHP Pharmacien Commission AFF/SFSTP
Mme	BUSET	Michèle	DGCCRF
M	CAVALIER	Gérald	GIE CEMAFROID Directeur
M	DUCROS	Robert	AFF Commission NH3 (MFC)
M	DUPRIEZ	Jean Marc	DRIRE NORD PAS DE CALAIS
Mme	GIBERT	Valérie	AFF Rédaction de Kryos (Knowledge officer GDF SUEZ)
M	HEYNDRICKX	François	AFCE Délégué Général
Mme	LALLEMENT	Patricia	MAP DGAL
M	LANNAUD	Jean	AICVF
Mme	NOGUERA	Claire	MEEDDAT, DGPR
M	PHILIPPE	Bernard	AFCE
M	RABANY	Bertrand	MEEDDAT - DGEMP
M	SERMAGE	Vincent	AFF- Vice président. (VSC).
M	SIMONNET	Marc	AFF- prés. Comm. fluides halogénés (KRYOTEC)
M	VIARD	Daniel	Directeur Délégué IIF
M	VIOLOT	Roland	Ancien Président CNF

Membres du CNF ou leurs représentants absents ou excusés

Mme	ALEXANDRE	Sylvie	MAP Directrice des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture
M	AMAR	Joseph	SNEFCCA
M	AURAND	Jean-Marie	Directeur DPEEI
M	BEDIER	Jérôme	Fédération des entreprises du Commerce et de la Distribution
M	BOISSEAU	Claude	CNAFC
M	BRACQUART	Daniel	Président F I A C /ADEPALE
M	BRIAT	Eric	Directrice de l'INNC
M	CLODIC	Denis	ENS Mines Paris
M	CREPON	Etienne	Directeur de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages
M	DELCAMBRE	Bertrand	Directeur du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
M	DEVENDER		Armateurs de France
M	GAUTHE	Joël	Directeur Technique FRANCE-WAGONS
	GIFAM		M. Le Directeur
M	GAZEAU	Jean-Claude	Mission Interministérielle de L'Effet de Serre
Mme	GUILLOU	Marion	Présidente Directrice générale INRA
Mme	JOUANNO	Chantal	Présidente ADEME
Mme	LEGENTIL	Anne	U F C S
M	MANGIN	Philippe	C F A C , COOP DE France
M	MARTIN	Jean-Christophe	Directeur du Commerce, de l'Artisanat, des services et des professions libérales
M	MEYNIER	Jean-Pierre	SNI Président Section Chambres froides
M	OURLIAC	Jean Paul	Directeur des services de transport MEEDDAT
M	PESSIEAU	Jacques	UCF Secrétaire général
M	PIERRET	Alain	M le Directeur de la Sécurité civile Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités locales
M	QUIRION	Philippe	Réseau Action Climat France
M	VIELLARD	Henri	IFIS Université de Marne La Vallée
M	VINÉ	Pascal	CEMAGREF

Nota : Voir le descriptif de sigles des organismes officiels en dernière page.

Compte rendu du Conseil National du Froid du 8 décembre 2008

1. INSTALLATION DE LOUIS LUCAS, NOUVEAU PRESIDENT DU CNF

Madame Christine BUCHE sous-directrice au Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, accueille, au nom de son ministère, Monsieur Michel CADOT, Directeur de Cabinet de Monsieur Barnier, Ministre de l'Agriculture, et les membres du Conseil.

M. CADOT, la remercie ; il salue les membres présents et se félicite de procéder à l'installation du nouveau président du Conseil. C'est au nom du ministre, M. Barnier, mais aussi de l'ensemble des administrations concernées, - une dizaine de ministères - que M. CADOT vient installer le nouveau président nommé par arrêté interministériel du 12 novembre 2008 (publié le 21 novembre 2008).

Il veut, tout d'abord, remercier R. VIOLOT qui, après douze années à la présidence du CNF, a voulu mettre un terme à cette responsabilité et a proposé Louis LUCAS pour lui succéder.

M. CADOT évoque l'action dynamique de R. VIOLOT, qui, depuis 1996, a relancé le CNF en lui redonnant le sens voulu par les partenaires qu'il regroupait dans le contexte qui justifiait sa relance. On peut se féliciter de cette réussite, fruit d'un partenariat entre l'administration et les utilisateurs du froid industriel, conformément aux objectifs fixés par l'arrêté de 1999, qu'il a aidé à préparer.

Il rappelle que l'administration a su accompagner le développement de l'industrie agro-alimentaire, dont le froid industriel était une composante. M. VIOLOT a, dans la dynamique lancée par Jean MONNET, participé à l'établissement de plusieurs des plans de développement qui ont contribué au redressement et à la croissance de notre pays. Il est un des pères de l'industrie frigorifique par sa participation à la conception et au suivi de ces plans. R. VIOLOT a poursuivi sa carrière en qualité de Président de la Compagnie des Entrepôts et Gares Frigorifiques (CEGF), de Président de la Fédération des industries et commerces des utilisateurs des basses températures (FICUR) et président de l'Association Française du Froid (AFF) : ces fonctions témoignent de son action au service du développement du froid et de la collectivité.

Louis LUCAS est bien connu des services du ministère de l'Agriculture. Ingénieur général du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, polytechnicien, il a fait une partie de sa carrière dans ce ministère. Pendant dix ans, à partir de 1980, il a mis en place puis piloté une sous-direction de la Direction des Industries Agricoles et alimentaires. Il s'est alors occupé du développement du froid, orientation suivie, notamment à l'Institut International du Froid comme délégué de la France au Comité Exécutif, puis comme directeur, après son élection en 1989, ainsi que comme président du comité d'orientation du Cemafruid, et président de l'AFF depuis 1999. Il fait partie de la famille du froid industriel et sa nomination à la présidence du CNF ne peut surprendre personne. M. CADOT lui souhaite succès dans ses nouvelles responsabilités.

Au nom des différents ministères, M. CADOT, affirme combien les autorités gouvernementales ont conscience de l'importance du froid dans l'économie nationale. Ceci est particulièrement vrai, bien sûr, dans le secteur de l'agroalimentaire, caractérisé par une croissance continue de la consommation des produits surgelés, appellation créée par le CNF en 1964 et reprise dans la réglementation européenne en 1988. Ils doivent être maintenant un des éléments de la « cuisine à la française », qui fait l'objet d'une procédure de classement au patrimoine mondial de l'Unesco. Le développement de la conservation de produits frais réfrigérés est aussi à souligner. Toutes les autorités en recommandent une consommation accrue et c'est un élément du plan national « nutrition santé ». La logistique est ici importante et le gouvernement a appuyé les recommandations du CNF, ainsi que celles de l'AFF, concernant la conception et l'emploi des réfrigérateurs ménagers.

Dans bien d'autres domaines, conditionnement d'air, pompes à chaleur, gaz naturel liquéfié, le développement du froid s'applique en de nombreuses techniques à propos desquelles le CNF a fixé des orientations. Notons, tout récemment, le « guide de la chaîne du froid pour les médicaments », édité en 2008.

Le CNF s'est révélé une structure efficace pour associer, dans leur diversité, les professionnels du froid, leurs organisations, les pouvoirs publics et la recherche, contribuant au développement du froid et aux garanties de sécurité et de bien-être que le consommateur en attend. Le CNF joue ici un rôle important que M. CADOT veut réaffirmer, en marquant le soutien des pouvoirs publics à son action.

Dans cette période de changement, Mr CADOT souhaite exprimer un souhait au nom des autorités ministérielles : que, au-delà de l'amélioration individuelle de chacun des maillons de la chaîne du froid, le CNF mène une réflexion plus vaste sur le rapport entre le coût et l'efficacité écologique de la logistique de transport et de distribution. Il est souhaitable d'intégrer dans la réflexion un bilan écologique. L'ordre du jour de la réunion indique un débat sur les suites du Grenelle de l'environnement, ce qui va dans ce sens.

Pour illustrer cette suggestion, Mr CADOT prend l'exemple des contraintes de sécurité qui pèsent sur l'utilisation de fluides naturels comme l'ammoniac, qui peuvent conduire certains industriels à utiliser des fluides et/ou procédés moins favorables sur le plan de l'environnement, voire à délocaliser leur production de surgelés dans des pays moins exigeants sur son usage ; ces délocalisations et ces utilisations peuvent avoir un effet sur le bilan énergétique et les émissions de CO₂ et, incidemment, sur la sécurité de notre circuit routier. C'est dans une prise en compte du bilan global de l'effet écologique d'un mode de gestion du froid, qu'il est souhaitable d'orienter les travaux du CNF. Il est important pour le ministère de l'agriculture, responsable de la qualité et de la sécurité de l'offre alimentaire, d'intégrer les solutions pratiques permettant de garantir la sécurité des approvisionnements, mais aussi les conséquences de ces solutions, dans une vision prospective, sur les effets environnementaux des choix retenus.

Enfin, M. CADOT évoque les anniversaires célébrant le centenaire de l'Institut International du Froid dont le siège, au service des 61 pays membres, est à Paris et celui de l'Association Française du Froid. La ministre de la Culture a décidé d'inscrire cet événement au rang des célébrations nationales pour l'année 2008.

M. CADOT salue le choix qui a été fait de cette année du centenaire, pour passer le flambeau des présidences du CNF et de l'AFF. Il salue M. P. ANTOINE, délégué général de l'Uniclimate et du syndicat de la mesure jusqu'à la fin de l'année, et nouveau président de l'AFF.

Enfin, il témoigne, à nouveau, au président VIOLOT sa gratitude pour les efforts qu'il a déployés et souhaite à Louis LUCAS courage, confiance et vision pour l'avenir, dans la conduite du CNF.

Le président VIOLOT, très sensible à la présence du Directeur de cabinet du ministre de l'agriculture, le remercie de ses paroles chaleureuses. Il est heureux de constater la présence des nombreux membres du conseil à cette séance, témoignant ainsi que ses efforts pour l'animer ont été fructueux. Il se réjouit que Louis LUCAS ait accepté d'assurer cette présidence et lui souhaite plein succès, avec le concours de l'équipe de l'AFF, qui en assure le secrétariat, présidée par P. ANTOINE. La mission interministérielle et interprofessionnelle du CNF pourra être poursuivie, contribuant à rapprocher les administrations et les organisations professionnelles.

« Votre présence ici, au côté de M. BOURNIGAL, et celle tout à l'heure de Madame DAVEU, Directrice du cabinet de Madame KOSCIUSKO-MORIZET, assurent un sens politique à nos travaux, gage d'aboutissement concret face aux problèmes qui nous sont posés » conclut-t-il.

L. LUCAS remercie également Mr le Directeur de cabinet de sa présence pour l'installer dans sa fonction. Il a été sensible à l'accueil réservé par les différents ministères à la proposition de R. VIOLOT et de P. ANTOINE de lui confier la présidence du Conseil National du Froid. La variété des domaines d'application du froid, comme celle des intérêts en jeu, parfois divergents, au moins dans le court terme, rend ce travail passionnant.

Vous avez demandé, ajoute L. Lucas, de prendre en compte certains éléments nouveaux auxquels l'actualité nous confronte. Nous y serons attentifs. Ma mission a été fixée à quatre ans et, au cours de cette période, j'espère que nous parviendrons tous ensemble à résoudre beaucoup des problèmes posés, sans compter certains que nous ne prévoyons pas encore.

L. LUCAS remercie Madame BUCHE et la DGCCRF de leur accueil à nouveau dans cette salle confortable et pratique. Il remercie pour leur présence et leur appui Mr BOURNIGAL, Directeur Général de l'alimentation, Vice-président du Conseil, qui représente auprès de lui l'ensemble des

administrations, R. VIOLOT qui a résolu bien des problèmes lors de sa présidence, ainsi que le président de l'AFF, les membres présents et le secrétariat.

Il aborde ensuite les différents points inscrits à l'ordre du jour

2. APPROBATION DU PV DE LA REUNION

Ce procès verbal détaillé est approuvé sans demande de modification. L. LUCAS remercie Louis MILLOT pour la rédaction de ces comptes rendus, fort utiles dans le pilotage ultérieur des actions.

3. REGLEMENTATION FLUIDES

3.1 Fluides halogénés

3.1.1 Intervention du MEEDDAT et discussion (M. MOREAU et M. SZLEPER, DPPR)

M. MOREAU indique que :

a) le dernier arrêté a été publié le 13 octobre 2008: les cinq arrêtés d'application du décret du 7 mai 2007 sont donc maintenant publiés. Il convient de les mettre en œuvre. Le enregistrement en préfecture se terminera le 4 janvier 2009 (les derniers avis sur les dossiers seront donnés le 12 décembre 2008).

Quatre organismes ont, jusqu'ici, été agréés pour délivrer les « attestations de capacité » aux « opérateurs » (sites juridiquement individualisés d'une entreprise): CEMAFROID, QUALICLIMAFROID, SGS, VERITAS.

Pour ce qui concerne « l'attestation d'aptitude », reconnaissance de compétence que doit acquérir chaque agent appelé à manipuler des fluides chez un opérateur agréé, il y a un certain retard : le règlement européen 303/2008 qui fixe les prescriptions minimales pour une reconnaissance mutuelle de la certification des entreprises et des personnels au niveau européen, n'est paru que le 2 avril 2008, retardant la sortie de l'arrêté français. Ainsi, les premiers « organismes certificateurs », chargés de certifier les évaluateurs qui délivreront ces « attestations d'aptitude » ne seront probablement accrédités qu'en début 2009. Il est donc nécessaire de prévoir des mesures transitoires que nous préparons, dit-il, avec le ministre de l'industrie et les acteurs de la filière, comme la délivrance, dès décembre, de certificats provisoires, prévus du reste par le règlement 303/2008.

b) La réglementation fluides fluorés (F-gases) sera révisée à partir de 2011. Le contexte international jouera un grand rôle dans cette révision.

c) Le règlement 2037/2000, règlement ozone, est en cours de révision entre le Conseil et le Parlement. Les dates limites actuelles semblent devoir demeurer :

- Les HCFC vierges, dont le R22 qui pose spécialement problème, interdits à partir du 31/12/2009.
- L'utilisation de ces fluides régénérés et recyclés autorisée jusqu'au 31/12/2014, alors qu'une anticipation de cette date avait été envisagée.

Ce sont les bases actuelles de discussion. Le texte sera finalisé probablement au premier trimestre 2009.

A la suite de cet exposé, les questions suivantes sont posées :

- Quelles seront les conditions d'utilisation des fluides recyclés ? (Président LUCAS).

M.MOREAU répond qu'il est prévu que le R22 récupéré ne pourra être recyclé que dans l'entreprise où aura été réalisée la récupération. Seul le fluide régénéré, qui aura retrouvé par traitement des qualités d'origine, pourra être commercialisé auprès de n'importe quel utilisateur, Ce sont les propositions de la commission, qui ont reçu un accueil favorable, mais la rédaction du texte est à clarifier.

- Délai des mesures transitoires pour la délivrance des certificats d'aptitude ou leur équivalent ? (M. HEYNDRICKX, AFCE). Comment manipuler des fluides en janvier, date de mises en place de la réglementation si les certificats d'aptitude ne sont pas délivrés ?

Les premières attestations de capacité d'opérateurs devraient pouvoir être délivrées à compter du 4 janvier. Il y a donc bien urgence pour délivrer les certificats d'aptitude, répond Mr MOREAU ; ceci devrait être en place dès décembre.

- Comment cela va-t-il se passer en janvier pour les entreprises qui manipulent des fluides, inscrites en préfecture. Quels seront les délais de validation des inscriptions ? (L.LUCAS) Mr SZLEPER répond que le ministre a reçu les propositions des partenaires de l'industrie qui sont examinées sous l'angle juridique : décret de 2007, réglementation européenne, par certain côté plus flexible, Il est difficile de répondre pour le moment à cette question. Les deux dates de mise en place, prévues par le nouveau dispositif, sont les 4 janvier 2009 et 4 juillet 2009. Les entreprises dont le certificat en préfecture sera échu le 4/01/2009 rentreront dans le nouveau dispositif, et progressivement toutes les entreprises y basculeront selon la date d'échéance de leur inscription, avec une date limite pour toutes : le 4 juillet 2009.

Les dispositions transitoires s'appliqueront donc, avant le 4 juillet 2009, à toutes les entreprises qui n'ont pas d'inscription et à celles dont l'inscription vient à échéance. La délivrance des attestations d'aptitude pendant cette période est le problème important.

- Valérie HAMMER (Usnef, Transfrigoroute) insiste sur l'importance de la reconnaissance de l'aptitude des personnels des entreprises qui, pour beaucoup, n'ont ni diplôme, ni titre professionnel . La lourdeur du processus risque fort de mettre ces entreprises en difficulté. Même si la compétence du personnel est indéniable, les épreuves théoriques à passer peuvent être difficiles à gérer par les intervenants.

- Suite à une question de Louis LUCAS, F. MEUNIER, directeur de l'IFFI, précise que la validation des acquis professionnels existe au Conservatoire des Arts et Métiers dont fait partie l'IFFI ; elle demande du temps et ne concerne que la validation des titres et diplômes.

- G. CAVALIER, Cemafroid, précise à ce sujet, qu'en tant qu'organisme agréé, il a déjà des dossiers à instruire, et qu'il est urgent de définir des dispositions pour la période transitoire. Dans bien des cas, la majorité du personnel n'a pas de diplôme. A été évoquée la possibilité d'attestations dérogatoires sur la base des critères d'expérience jusqu'en juillet 2010 ou 2011, selon les cas, dans la mesure où le personnel s'engage à passer les examens prévus. Une décision sur ce point est urgente.

Par ailleurs, les organismes certificateurs, qui doivent certifier les organismes évaluateurs (chargés de délivrer les attestations de capacité), doivent être accrédités par le COFRAC et celui-ci ne peut s'engager sur la rédaction du référentiel nécessaire avant juin. Le système est donc bloqué jusque là ne permettant pas de délivrer les attestations aux entreprises dès le 4/01, comme prévu.

M .MOREAU confirme que la mise en place de dispositifs permettant la délivrance de certificats d'aptitude provisoires, sur la base de l'expérience professionnelle, va être mise au point très rapidement

- Mr HEYNDRIKX (AFCE) rappelle que le règlement européen n'autorise des dispositions transitoires que jusqu'au 4/07/2011 pour le froid « fixe » et au 4/07/2010 pour le froid « mobile ». A ces dates, tout le monde devra avoir reçu des certificats d'aptitude qui ne devront plus se référer à des dispositifs provisoires.

- Mme LARRIBET attire l'attention sur le fait qu'il n'y a pas d'incohérence entre le décret français et le règlement européen. Dans celui-ci, il existe un système de certification qui repose sur des épreuves d'examen, intégrant les compétences requises. Le décret français le propose aussi. On peut travailler sur ce processus.

Le président, Louis LUCAS, souligne l'importance de ces questions qui peuvent paralyser des entreprises et provoquer des délocalisations. On a des exemples précis de ces choix, et il convient de mettre en place des mesures efficaces, rapides et souples, tout en assurant que ces mesures transitoires n'ouvrent pas la porte de filières froid à des entreprises ou praticiens qui n'ont pas la compétence voulue .

Il note par ailleurs qu'il aurait été souhaitable de pouvoir examiner dans cette séance l'état des mouvements et banques de frigorigènes, comme cela a été fait ces dernières années. Ni l'ADEME ni l'École des Mines n'ont pu présenter de chiffres depuis ceux 2005, chiffres déjà examinés l'an dernier. A une récente réunion de l'AFCE, un point a été fait sur cette question, mais c'était encore à partir de ces données statistiques de 2005 ! L'interprétation de ces chiffres était d'ailleurs opposée à celle donnée dans des réunions antérieures. Nous souhaitons pour 2009 que le MEEDDAT puisse agir sur l'ADEME pour avoir des chiffres à jour sur l'emploi des fluides.

3.1.2. Protocoles internationaux (Montréal et Kyoto) É D. VIARD (IIF)

D. COULOMB, Directeur de l'I.F., participait à la conférence des parties au protocole de Montréal à DOHA et, est, cette semaine, à la réunion du protocole de KYOTO à POZNAN. Il a présenté, à ces deux réunions, un communiqué qui est en Annexe n° 2.

Le calendrier de la suppression des HCFC avait été accéléré lors des réunions de 2007 ; cette année, une tendance se précise pour la maîtrise voire la suppression des HFC ; ceci est proposé dans le cadre du protocole de KYOTO mais certains pensent nécessaires de l'intégrer dans le protocole de Montréal, notamment les Etats Unis.

Il existe un problème de coordination entre les équipes des Nations Unies chargées de suivre ces deux protocoles. Il a donc été décidé d'organiser un atelier spécifique, courant 2009, ayant pour thème les HFC, avec les parties prenantes aux deux protocoles. D. COULOMB y sera présent.

M. MOREAU précise que cet atelier aura lieu le 13/07/09 à Genève. Il indique qu'il a été décidé au cours de la réunion de DOHA, de reconstituer le fonds multilatéral pour aider les pays en développement, à hauteur de 490 millions de dollars et un premier pas a été fait pour le financement de la destruction des « banques », c'est-à-dire l'ensemble des fluides encore présents dans les vieilles installations.

Le président souligne l'importance de ces négociations. Il demande au MEEDDAT et à l'IIF de bien tenir informées les professions du froid de leur évolution et des positions française et européenne. Il note l'intérêt de la coordination entre les dispositions des deux protocoles. S'il ya des réactions à la lecture du document de l'IIF, il recommande d'en faire part à l'institut avec copie à l'AFF.

3.2 L'Ammoniac

3.2.1. Accidentologie . - Cl. DURAND (MEEDDAT)

Comme décidé au CNF, l'AFF reçoit les informations du Barpi sur les accidents qui se sont produits ; la commission NH3 de l'AFF les examine avec attention.

C. DURAND indique que J.L CLARET souhaiterait recevoir plus d'éléments et d'informations sur ceux ci. D. LE QUESNE, président de la commission NH3 de l'AFF, indique que J.L. CLARET est en contact avec A. MEARINI et A. GEORGES, qui lui transmettent un avis professionnel sur les éléments recueillis mais qu'il ne leur revient pas de mener une enquête sur les cas soumis.

Le Président demande à la commission de faire le point avec J.L. CLARET sur ses besoins et aux deux parties et au MEEDDAT de voir comment améliorer l'information recueillie si cela est nécessaire.

3.2.2. Distances d'implantation. É M. OLIVE (MEEDDAT)

M. OLIVE rappelle le contexte : La profession souhaite revenir sur une disposition fixée par l'arrêté du 23 février 1998, concernant les installations soumises à déclaration et utilisant de l'ammoniac et diviser par six les distances de sécurité autour des installations imposées par ce texte aux installations soumises à simple déclaration. Il convient de s'assurer que cette réduction ne crée pas de risques pour les populations, autour des installations.

Deux possibilités :

1. Démontrer que l'NH3 n'est pas aussi dangereux qu'on a bien voulu le dire. Ce n'est pas la solution. L'accidentologie confirme les risques (cf le récent accident aux Seychelles).

2. Faire des propositions techniques qui, augmentant la sécurité des installations, permettraient de réduire les distances imposées. C'est cette voie qui a été explorée. Plusieurs réunions techniques ont eu lieu. L'Ineris a été mandaté pour évaluer le gain apporté par les aménagements proposés. Il y a encore un travail de modélisation à effectuer. Nous pourrions alors examiner la réduction des distances imposées en 1998.

D. LE QUESNE confirme le travail fait avec l'Ineris et les études en cours.

Personne ne conteste le caractère toxique de l'ammoniac, mais, il est recherché, au vu de l'incidence réelle des incidents ou accidents possibles, de préconiser les mesures techniques pour réduire le risque permettant d'accepter une distance inférieure, précise-t-il, comme c'est déjà le cas pour les installations plus grosses soumises à autorisation.

L. LUCAS se réjouit du fait que cette étude soit en bonne voie et que le dialogue soit ouvert entre les industriels et l'administration. Etant donnée l'importance qu'il attache à la clôture rapide de ce dossier, il serait prêt à participer à certaines réunions clés sur le sujet. Il convient d'aller vite car l'obligation de remplacer le R22 dans les installations pose la question, dans certains cas, de son utilisation pour ce remplacement. La France et les Pays-Bas sont les deux pays d'Europe grand utilisateurs du R22, Certaines installations, notamment dans l'agroalimentaire, risquent de s'arrêter faute de fluide régénéré ou recyclé, la fourniture n'étant pas garantie.

Il est important que cette question soit réglée dès le premier trimestre 2009, les industriels étant bloqués dans leurs investissements, conclut A.GEORGES.

3.2.3 Enquête Drire Nord Pas de Calais . É JM.DUPRIEZ

(Ingénieur au pôle risques technologiques de la Drire Nord Pas de Calais)

Une action d'inspection « coup de poing » sur un secteur d'activité a été organisée dans cette région pour avoir une idée de la situation des installations classées de cette rubrique par rapport à la réglementation ; elle a porté sur des installations à NH3.

Le CNF remercie M. DUPRIEZ d'avoir accepté de rendre compte des résultats de celle-ci en apportant certains compléments à ceux dont la profession a eu connaissance jusqu'ici. Le texte de son intervention est dans l'annexe n° 3.

Ce contrôle concerne vingt-quatre installations agroalimentaires et entrepôts frigorifiques, utilisant l'ammoniac et soumises à autorisation.

Les référentiels pris en compte étaient l'arrêté du 16 juillet 1997 et la norme EN 378

M. DUPRIEZ note qu'aucune installation n'était en tout point conforme à la réglementation. Les non-conformités constatées sont présentées dans le tableau présenté (V. pièce jointe), en partant des moins graves jusqu'aux plus sérieuses

JM. DUPRIEZ note qu'elles sont relatives, dans 60 % des cas, à un manque de rigueur dans la gestion des procédures et, pour 40 %, à des non conformités dans la conception ou dans l'exploitation de la salle des machines. D.LE QUESNE demande si, lors du contrôle, on a noté des problèmes sur l'état général des installations. JM DUPRIEZ précise qu'il n'y a pas eu de contrôle détaillé sur les installations

JM. DUPRIEZ indique qu'une meilleure collaboration entre le prestataire sous-traitant et l'exploitant, et ce dès la conception, paraît nécessaire et qu'une concertation plus étroite avec la Drire éviterait bien des irrégularités.

Le président remercie M.DUPRIEZ de son exposé qui constitue une base de travail utile. Il convient de voir comment les organisations concernées par ces problèmes peuvent aider les utilisateurs. S'il s'agit souvent de formalisation des procédures, qui est loin d'être à négliger, certaines anomalies plus sérieuses ont été relevées et il convient de faire mieux.

Mme LARRIBET demandant pourquoi l'étude n'est orientée que sur les installations à l'ammoniac, M.DUPRIEZ répond que la toxicité de l'ammoniac utilisé dans les installations de la région fut le critère de choix.

Le président rappelle que l'AFF a toujours souligné que l'emploi de l'ammoniac nécessite une grande exigence des exploitants sur la gestion des installations et la formation du personnel et encourage à tirer toutes les conséquences d'un tel travail.

M.OLIVE remercie aussi J.M DUPRIEZ de son travail très instructif. Le ministère est demandeur de ce genre d'opération. Si on veut modifier une réglementation, il convient de savoir comment celle qui est en place est appliquée. Ce contrôle résulte d'une initiative locale, et non d'une opération dirigée contre les utilisateurs d'ammoniac. Cette étude a été présentée en mai dans le Nord Pas de Calais, précise M.DUPRIEZ. Qu'ont fait les industriels et les associations pour sensibiliser les utilisateurs, demande t-il?

V.HAMMER indique que le détail des non conformités n'avait pas alors été communiqué. Ne connaissant pas non plus le nom des utilisateurs contrôlés, une intervention professionnelle était difficile, précise-t-elle. Elle se réjouit que ces éléments aient été fournis au CNF.

Le président LUCAS est heureux que ces renseignements permettent à la commission ammoniac de l'AFF et aux syndicats concernés de faire une large diffusion de cette enquête et des mesures à prendre dans cette région comme dans les autres.

Pour C.MILLET, maintenant que nous avons ces documents, une large diffusion aux entreprises de l'ANIA sera faite

M.DUPRIEZ ajoute qu'un contrôle de suivi des mises en demeure a été effectué et que globalement les actions correctives ont été effectuées.

Le président LUCAS demande que lors d'une prochaine réunion de la commission ammoniac il soit fait un point sur le suivi de ce contrôle

4- CERTIFICATS D'ÉNERGIE. - AVANCEMENT BILAN. - M.RABANY (DGEC)

Le président donne la parole à M. RABANY qui a exposé au CNF il y a deux ans le système des certificats d'économies d'énergie, dont le dispositif est décrit dans le document joint (Annexe n° 4.). Il appartenait alors à la Direction générale énergie, matières premières; son unité appartient aujourd'hui à la nouvelle Direction générale Energie Climat, du MEEDDAT.

Pour la première période, 2006-2009, il doit être économisé 54 milliards de kWh ; à ce jour, il a été délivré des certificats pour une valeur de 30 milliards de kWh (nombre de kW économisés). A la fin 2009 l'objectif doit donc être atteint.

C'est le bâtiment qui représente la majorité des actions menées. Dans ce domaine de nombreuses opérations standardisées ont été établies, qui à la disposition de tous, vendeurs d'énergie, ou acteurs individuels. Parmi les opérations les plus utilisées, il faut citer la PAC air/air et la PAC air/eau.

Pour le froid commercial avec l'ATEE et l'Ademe, ont été établies des opérations standardisées (liste sur le document joint), mais avec des résultats moins bons : une seule opération a été réalisée, pour l'utilisation des rideaux de nuit.

L'Institut International du Froid a écrit que « le froid utilise l'énergie et contribue ainsi indirectement à l'émission d'importantes quantités de CO2. Il représente en moyenne 15% de la consommation mondiale d'électricité. L'amélioration de l'efficacité énergétique des systèmes frigorifiques... est donc une priorité ».

M. RABANY insiste sur la nécessité et l'urgence des actions dans notre domaine alors que dans d'autres, les certificats d'énergie décrétés comme outil prioritaire, sont de plus en plus utilisés. L'utilisation des opérations standardisées est beaucoup plus rapide que les opérations individuelles longues à chiffrer et mettre en œuvre.

Une nouvelle période, triennale ou quadriennale, sera définie avec un montant objectif d'économie de kWh renforcé. On propose de multiplier l'objectif actuel (54 milliards de kWh) par dix, voire plus.

Il y a un gisement important d'économie dans le domaine du froid et par ailleurs le prix de l'énergie a une tendance lourde à s'accroître. C'est une priorité nationale.

Le président souligne l'intérêt que la liste des opérations standardisées touchant le froid, en grandes surfaces comme en dehors, et l'intérêt des certificats en général soient connus plus largement. La commission énergie de l'AFF a essayé de définir des opérations standardisées dans le froid industriel malgré les difficultés qu'elle entraîne la variété des situations industrielles. Le comité d'orientation de l'AFF a par ailleurs étudié les automatisations des installations, sources d'économie d'énergie, qui peuvent être utilisées pour de tels certificats.

On peut donc recommander à l'AFF et aux organismes professionnels de continuer à contribuer à la mise en œuvre de ces certificats, avec ou sans opérations standardisées, en remerciant M. RABANY de son soutien, conclut le président.

5 - LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT. - Mme DAVEU, Directrice de Cabinet

M. LUCAS remercie Mme Marie-Claire DAVEU, Directrice du cabinet de Mme KOSCIUSKO-MORIZET, secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie et du développement durable, de venir elle-même présenter les enjeux et le déroulement du Grenelle de l'environnement et son suivi, dont l'importance, pour les citoyens en général, et tout spécialement dans les professions du froid, est considérable. Mme DAVEU rappelle que le Grenelle a réuni Etat, collectivités locales, entreprises et associations environnementales

Deux constats :

a) Les risques liés à la dégradation de la planète:

- changement climatique
- dégradation de la biodiversité
- surexploitation des ressources
- pollutions croisées, avec un impact sur la santé humaine et les écosystèmes.

L'enjeu du Grenelle de l'environnement est de partir du constat de la dégradation de la planète et, sans arrêter le développement, de choisir un autre développement plus respectueux de l'environnement, qui permette la croissance, voire aide à se développer sur de nouveaux marchés.

b) deuxième constat : l'urgence. Agir vite est devenu impératif.

Nous l'avons fait pour les CFC et sommes en bonne voie de le réaliser pour les HCFC. Il est urgent aussi d'agir contre le réchauffement climatique.

Les entreprises françaises ont compris que l'intégration du développement durable est un facteur de croissance, de compétitivité, pour conquérir de nouveaux marchés et cette action devient une base d'avantages concurrentiels.

Ce point de vue est partagé au-delà de nos frontières. Ainsi le nouveau président américain, sur l'aide publique à General Motors, évoque la réorientation de l'entreprise vers des produits économes en énergie et en carbone, ce qui est significatif de l'évolution des mentalités.

Les grandes leçons tirées du Grenelle

Un sujet même complexe, même confidentiel peut aboutir à un diagnostic commun et à des propositions pertinentes avec une faisabilité réelle, si elles sont élaborées par tous les acteurs concernés et présents simultanément : ce fut le cas lors de ces réunions.

Les quelques 1000 propositions faites en sept 2007 ont abouti à 263 engagements très consensuels. Trente comités opérationnels ont travaillé sur ces engagements et les opérateurs directement impliqués, peuvent les décliner sur le terrain.

Le Parlement a traduit ces engagements en une loi de programmation votée le 21 octobre dernier (326 voix pour, 4 contre) Elle passera au Sénat à partir du 13 janvier prochain.

Les grands chantiers de Grenelle sont les suivants :

- le bâtiment, tant public que privé : arsenal de mesures réglementaires et d'accompagnement pour économiser l'énergie ;
- la mobilité : développer infrastructure et modularités pour passer de déplacements individuels à des déplacements collectifs sur les plans local, régional et international . et ce pour l'ensemble des modes de transport.
On souhaite toucher le transport de voyageurs mais aussi le transport de marchandises. A cet effet, il est souhaité de créer d'ici 2020, 1500 km de transport collectif urbain, 2000 km de LGV nouvelle, ce qui représente respectivement, 18 milliards et 16 milliards d'euros (pour l'Etat) : et pour les transports de marchandises, la réalisation du Canal Seine/nord Europe est à citer.
- le mix énergétique, objet du paquet énergie/climat, thème des réunions et de discussions en cours au niveau de l'Europe.

La recherche en ce domaine sera développée avec la volonté d'investir 1 milliard d'euros supplémentaires sur quatre ans pour tous les sujets relatifs au développement durable et aux technologies propres. Tous les sujets novateurs sont prêts à être étudiés, et cela peut concerner les industries du froid.

Des engagements volontaires sont possibles pour certains secteurs, sans attendre de nouvelles normes.

Deux secteurs ont formalisé leur engagement : l'agroalimentaire et l'aéronautique.

La grande distribution, l'industrie pharmaceutique, les hôpitaux y réfléchissent.

Il s'agit d'établir de véritables projets de progrès quantifiés . C'est aussi un facteur de motivation pour les salariés, ce qui est perceptible dans les secteurs qui se sont déjà engagés.

Le Grenelle de l'environnement est donc une mise en mouvement générale de la société qui a été initiée et qui dépasse nos espérances.

Mme DAVEU conclut en nous invitant à être de ceux qui construisent, toutes propositions pouvant être examinées par le MEEDDAT.

L.LUCAS remercie Mme DAVEU et pense que tous les points de notre ordre du jour peuvent être situés dans cette perspective. Certains d'entre nous ont participé à des groupes de travail du Grenelle, et c'est, pour nous, une excellente motivation que de rappeler ici la démarche et les objectifs de ces travaux.

Sur les trois grands chantiers évoqués, nous sommes concernés d'abord par le mix énergétique, mais aussi par le bâtiment et même par la mobilité. Car l'utilisation de l'hydrogène pour prendre un exemple, concerne le froid et suppose une recherche physique fondamentale en cryogénie.

Pour revenir au bâtiment nous travaillons bien entendu sur la climatisation, avec notamment l'ACVF, représentée ici par J. LANNAUD, et les pompes à chaleur.

Mme DAVEU remarque que sur un sujet comme le transport de médicaments, laquelle apprécie de voir à l'ordre du jour, une véritable approche matricielle peut être faite, avec une réflexion sur l'ensemble de la chaîne logistique.

M. LUCAS remercie Mme DAVEU, qui, par son intervention, nous aide à bien situer nos actions face aux objectifs du Grenelle de l'environnement dans une perspective à long terme.

6) AEROREFRIGERANTS, BILAN DES CONTROLES. E Mme NOGUERA (DPPR)

Le président rappelle que le conseil s'est déjà prononcé sur ce sujet qui a donné lieu à une coopération efficace avec le bureau compétent du ministère. Il remercie Mme NOGUERA de présenter les bilans des contrôles effectués selon le dispositif mis en place. Mme NOGUERA supporte son exposé par la projection de textes que l'on trouvera joints (Annexe n°5) :

Textes réglementaires et circulaires d'application

- rappel de textes réglementaires, notamment le texte du 13/12/2004 imposant les contrôles réglementaires périodiques à réaliser par des organismes agréés par le ministère
- circulaires d'application, notamment :
 - . mesures compensatoires (28/09/2006), avec, notamment :
 - obligation de démontrer la maîtrise de facteurs de prolifération des légionelles, et de leur concentration (désinfection), surveillance ,
 - tierce expertise des mesures compensatoires prises ;
 - . « refroidisseurs adiabatiques » (rappel aux préfets, 23 mars 2007) ;
 - obligation de déclaration et de suivi.

Bilan de l'action de l'inspection des installations classées sur 2007:

recensées : 7237 installations (1/3 sous régime d'autorisation 2/3 sous celui de la déclaration)
avec 12400 tours aéroréfrigérantes installées :
on constate une diminution du nombre de tours, avec peut-être remplacement par d'autres systèmes, ce qui peut poser des questions énergétiques ;
effectué 3400 contrôles: 9 % des résultats supérieur à 1000 UFC/l
 1 % supérieur à 100.000 UFC /l (3% du parc)
48 Procès Verbaux ont été dressés.

Expertise et Recherche

- guides publiés:
 - . en 2005 : formation, méthode d'analyse, procédés de refroidissement d'eau
 - . en 2006 : - traitement (nettoyage, désinfection, traitement préventif et curatif)
 - aide pour élaboration d'un plan de surveillance, réalisation des mesures
 - retour d'expérience sur les dépassements constatés en 2005
 - . en 2007 : - guide recensement des sources potentielles de légionelles
- Une plate-forme légionelles AFNOR développe l'information : site internet en cours de création, organisation de journées d'information (le 16 décembre 2008).

Evolution sanitaire

Les courbes projetées par Mme NOGUERA montrent que la courbe du taux de dépassement de 100.000 UFC, croissante jusqu'en 2005, du fait de l'augmentation des analyses, se stabilise depuis, et que le nombre de cas de légionellose, analysé par mois, est en diminution entre 2007 et 2008.

Conclusion

Evolution positive, mais il faut poursuivre les efforts.

Le référentiel des contrôles périodiques est en préparation.

Amélioration des connaissances sur les bactéries, sur les outils de surveillance, sur les stratégies de traitement.

La consultation du site est recommandée : ecologie.gouv.fr/-Legionellose-.html

V.HAMMER (Usnef Transfigoroute) demande que les associations et syndicats professionnels disposent des dates des réunions d'information, afin de pouvoir les diffuser à leurs adhérents. Mme NOGUERA indique qu'il convient de contacter Laurence THOMAS à l'AFNOR.

Le président a noté que Mme NOGUERA a évoqué la diminution du nombre de tours aéroréfrigérantes. Faut-il s'en réjouir ou le regretter ? Mme NOGUERA pense que la réfrigération par air étant moins efficace, consomme effectivement plus d'énergie.

Peut-on agir au niveau du MEEDDAT ? demande le président. Mme NOGUERA répond que le ministère est très sensible à cette question ; recherche d'informations, réflexions et actions sont engagées.

7 - PAQUET HYGIENE . - Mme LALLEMENT (Min. Agric. DGAL)

Le président donne la parole à Mme LALLEMENT, de la sous direction de la sécurité sanitaire des aliments où elle est responsable de la cellule transversale chargée du suivi des évolutions des règlements du « paquet hygiène » ; elle participe au groupe d'experts qui se réunit à Bruxelles régulièrement. On a maintenant trois ans de recul, et l'on voit certains problèmes posés par sa mise en œuvre.

Mme LALLEMENT s'appuie sur des textes très complets (Annexe n° 6). Elle précise la nature des arrêtés nationaux déjà parus et de ceux encore à paraître.

Elle indique que les modalités de décongélation sont précisées : à 0/4°C (ou 0/2° C pour les produits de la pêche), mais elles peuvent être différentes si les professionnels font à l'appui de la méthode proposée une analyse de danger.

De même, pour les températures de conservation et de transport imposées, des possibilités de dérogation sont offertes, si les demandes s'accompagnent d'une analyse de danger (les guides de bonne pratique, s'ils existent, constituent une aide sur l'établissement de ce genre de dossiers).

L'arrêté du 1/07/08 concernant les véhicules de transport de denrées périssables offre des dérogations qui reprennent les dispositions de l'arrêté de 1998, avec possibilité d'attestation nationale ; les températures de transport y sont précisées.

La commission européenne doit, pour mai 2009, remettre un rapport faisant un bilan sur l'application du paquet hygiène depuis trois ans : difficultés de contrôle, difficultés pour les opérateurs (HACCP, utilité des guides de bonne pratique). Cela fera ressortir les sujets dont il faudra rediscuter. En effet, la fin de la période transitoire, fixée au 31/12/2009, approche.

Certaines dispositions seront abrogées : ex : la dérogation aux établissements qui avaient un agrément national ou « loco-régional ». Ils doivent être passés à un agrément communautaire. D'autres seront modifiés par des mesures cette fois pérennisées.

Il y aura publication des documents d'orientation, qui sont des commentaires explicatifs sur les dispositions (tableau dans l'annexe).

Deux projets restent à l'étude mais seront bientôt publiés :

- règlement congélation
- règlement traçabilité (denrées animales et origine animales, réfrigérées et congelées).

Enfin beaucoup de discussions sont en cours notamment définition du commerce de détail - difficile sujet - et température d'entreposage et de transport des viandes de volaille.

L'année 2009, échéance de la période transitoire, est importante de par les discussions et dernières mises au point : les derniers arrêtés seront publiés en 2009.

Le président remercie Mme LALLEMENT et pense que les professionnels sont particulièrement intéressés par les questions de dérogations et les discussions en cours à Bruxelles.

8 - DELEGATION DU CONTROLE DES VEHICULES. - G.CAVALIER (Cemafruid)

Le président donne la parole à G. CAVALIER (Cemafruid). Les supports écrits de son exposé sont dans l'annexe n° 7.

Après un historique de la réforme, G Cavalier présente le nouveau dispositif français :

- catégories d'engins concernés : des emballages aux wagons ;
- textes réglementaires nouveaux en application du décret du 19 décembre 2007 :
arrêts du 2 juin 2008 et du 1^{er} juillet 2008 : le Cemafruid y a été désigné comme nouvelle autorité compétente ATP pour délivrer les attestations à partir de février 2009.
- obligation d'attestation de conformité technique, soit ATP, soit nationale, basée sur des tests de prototypes pour les engins neufs et habilitation du constructeur ou tests de renouvellement pour les engins en service.
- schéma général de la procédure :
. Procédure engins neufs

- . Procédure de renouvellement : 6 ans et 9ans (conformité technique)
12 ans (essais en station officielle)
- Environ 210 centres de tests sont habilités en France
- . Procédure pour les importations
- . Procédure des cas particuliers : emballage, petits containers.
- système Datafrig, logiciel de gestion administrative : 120.000 engins en service dans la base de données ; 15 à 20.000 attestations par an

Enfin G. CAVALIER donne des éléments très intéressants sur le parc de véhicules dans le monde et en France.

G. CAVALIER indique qu'il existe une plaquette d'information sur la réglementation, téléchargeable, sur Internet, et recommande de consulter le Cemafruid pour tout renseignement qui serait utile aux utilisateurs.

Le président remercie G. CAVALIER. Il note que cette réglementation se met en place avec succès. Il remercie M. THIREAU de la DGAL qui a beaucoup contribué à cette mise en place, Le point sera fait sur le bilan d'une année de contrôle, lors de la réunion du CNF de 2009.

9 - DENREES REFRIGEREES, CONTROLES MARCHES ET RESTAURATION RAPIDE . E **Mme MUCKENSTURM (DGCCRF)**

Mme MUCKENSTURM de la DGCCRF présente le plan de surveillance organisé par la DGCCRF sur le respect et la maîtrise des températures de conservation des denrées réfrigérées au stade de la distribution, sur 2005/2006/2007.

Dans l'annexe n° 8 : le détail de son exposé qui a traité de :

- *Importance des contrôles annuels:*
3000 à 3700 points de vente contrôlés avec 30 à 35000 mesures effectuées, par an.
- *Résultats des contrôles*

. G M S	taux de bonne appréciation	65/70 %
. Superettes commerces de proximité	. . .	50/53 %
. Distribution spécialisée surgelée	. . .	90/95 %

Les anomalies sont décrites avec des propositions d'action pour les rectifier.
- *contrôle des températures . résultats*
 - . meubles de ventes les taux de non-conformité par rapport aux températures réglementaires sont précisés par type de produit (voir PJ)
 - . chambres froides (taux de non-conformité de 2 à 14%)
 - . à la réception des magasins (taux de non-conformité : 13 à 15 %).

Mme MUCKENSTURM indique que la demande du CNF visant à fournir les taux de non conformité en fonction des écarts, par groupe de produit et type de points de vente, a été prise en compte pour l'enquête 2009 ; ces résultats seront disponibles pour 2009.

- *Suites données aux contrôles :*
 - . PV en diminution au profit de mesures de police administrative prises sur place
 - . retrait, saisie
 - . rappels de réglementation
- *contrôles sur les marchés*
 - . taux moyen d'anomalies : marchés de plein air : 18%
marchés couverts : 7/8%
 - . le respect de la chaîne du froid, le respect des règles d'hygiène sont contrôlés, les causes sont analysées (voir texte)
 - . information du consommateur : contrôle, étiquetage, allégations.

Enfin Mme MUCKENSTURM recommande un certain nombre de mesures :

- . Pour les GMS :
 - La formation du personnel est indispensable (sur le matériel et son fonctionnement comme sur les procédures de contrôle et d'intervention)

- Améliorer les conditions de conservation du rayon marée
- . Pour les marchés (les progrès sont déjà notables):
 - Poursuivre l'information et
 - Etablir un guide sur les contraintes de ce type de commerce.

Le président remercie Mme MUCKENSTURM de son exposé. Il la remercie aussi d'avoir tenu compte des recommandations faites au CNF sur la structure et la présentation des contrôles effectués.

Mme BIZE de la CGAD, indique que son groupement représente aussi une partie des marchés. Dans les guides de bonnes pratiques publiés, il y a des fiches qui concernent les marchés et traitent, notamment, des pratiques d'hygiène à respecter.

Mme BIZE précise qu'il existe également un guide, largement diffusé, sur l'aménagement des marchés.

10 - CHAÎNE DU FROID DU MÉDICAMENT

Le président donne la parole au Dr BOUDY, pharmacien responsable de l'Assistance publique des hôpitaux de Paris, qui vient d'être nommé au conseil d'administration de la SFSTP (Société française des sciences et techniques de l'industrie pharmaceutique).

Le Dr BOUDY co-préside avec L. Lucas la commission mixte AFF - SFSTP qui a préparé, à partir de fin 2005, le « guide de la chaîne du froid du médicament » publié en mars 2008.

Le Dr BOUDY explique que ce guide a donné lieu à deux manifestations :

- une journée technique en novembre 2007 et
- les « premières journées internationales de la chaîne du froid des produits de santé », les 12 et 13 mars 2008, à l'École de santé des armées de Lyon.

Elles ont réuni plus de 300 participants.

L'Agence française de la sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS) a émis un avis très favorable sur ce document.

Les médicaments vétérinaires sont aussi concernés car ils suivent les mêmes exigences techniques, ajoute M. BOUDY : l'AFSAA (Agence française de sécurité sanitaire de l'alimentation), compétente en ce domaine, a indiqué trois points sur lesquels il y avait des nuances réglementaires. Ils ont été intégrés au guide, qui est donc ouvert aux produits vétérinaires.

La commission a décidé de poursuivre son travail, notamment pour examiner les suites normatives éventuelles (après une norme de caractérisation des emballages, de 2007) et élargir les travaux sur les produits du sang, les réactifs, et les tissus biologiques.

M. COUTELIER (Air France Cargo) indique que ce guide a été apprécié au sein de l'Association Internationale du transport aérien (IATA, basée à Montréal) et a été retenu pour l'examen des conditions de transport par air, de produits de santé. L'IATA pense l'intégrer dans un manuel de formation. Il demande que la possibilité de son utilisation à de telles fins soit examinée. La commission mixte examinera la proposition de l'IATA.

Ce guide sera également utilisé pour essayer de monter un groupe international dans le cadre de la commission D1 de l'IF dont M. Cavalier est président (Voir infra).

11 - CENTENAIRE DE L'AFF ET DE L'IF . - P.ANTOINE (AFF) et D.VIARD (IF)

En l'absence de P. RIVET, président du comité du centenaire, le président passe la parole successivement à P. ANTOINE, pour l'AFF et à D. VIARD, pour l'IF, pour ce centenaire commun, célébré de façon concertée.

a) P. ANTOINE, président de l'AFF, fait le point sur les manifestations et actions de ce centenaire commun, de l'AFF et de l'IF, « année du froid », cette célébration ayant été mise au rang des célébrations nationales par le ministère de la culture. L'année se termine, et un bilan peut être fait.

Elle a été ouverte lors du salon Interclima, en février 2008 par M. Ambroise GUELLEC, ancien ministre de la mer et député européen, qui a été notre parrain, et qu'il faut remercier ici.

Les expositions professionnelles relatives à nos activités ont été suivies. Nous fûmes présents aux salons Interclima, Sial, Equiphotel, IPA, Pollutec, Energaia.

L'Année du froid a été close à Lyon lors du salon Pollutec.

Le colloque international, en juin, à l'Unesco, a réuni 450 personnes avec 43 délégations étrangères : nombreuses communications, publications, dîner de prestige, tout mériterait commentaire de cette journée, qui fut un succès.

Un des objectifs de cette année était de communiquer sur le froid, et plus particulièrement sur les métiers du froid auprès des jeunes. Nous avons organisé notamment la participation à des forums des métiers et de nombreuses journées portes ouvertes dans des industries, des laboratoires, des universités et de nombreuses écoles,

Un CD Rom reprenant toutes les formations de la chaîne du froid sera bientôt publié. Il sera distribué dans tous les centres d'information et d'orientation en France.

Des relations avec les rectorats ont été établies pour lancer la préparation d'un document sur les métiers du froid pour les professeurs des classes de troisième qui ont à assurer des heures d'information générale et professionnelle.

Des publications ont été faites :

- Le livre du centenaire distribué au congrès, en juin
- Une brochure regroupant les articles de la RGF publiés pendant cette année, et faisant l'inventaire de tous les domaines d'application du froid. Travail de synthèse, très intéressant, sur les technologies après un siècle de froid.
- Le guide de la chaîne du froid des médicaments, inscrit dans ce cadre.

En conclusion, P. ANTOINE indique les suites à donner à cette année du froid :

- Poursuite de l'information des jeunes sur les métiers du froid, les technologies, l'utilité sociale du froid artificiel
- Surveillance de la bonne application de la chaîne du froid : une conférence internationale de l'IF est organisée sur ce sujet à Singapour, par l'association australienne du froid (AIRAH) en avril prochain, première réunion de la commission logistique (D1) sur le sujet depuis la nomination de Gérard CAVALIER à sa tête à Pékin en 2007.

P. ANTOINE remercie nos partenaires qui ont été particulièrement généreux, les membres du comité d'organisation, son président P.RIVET, Ambroise GUELLEC, et L.LUCAS, président de l'AFF pendant la préparation et la première partie de cette année.

L. LUCAS remercie P.ANTOINE de cet exposé et de la grande part qui lui revient dans ce succès. Il donne la parole à D. VIARD, représentant l'IF, co-organisateur de cette célébration.

b) D.VIARD, directeur adjoint de l'IF fait le point sur l'aspect international des manifestations du centenaire commun de l'IF, de l'AFF et de plusieurs autres associations nationales:

L'Institut International du Froid (IIF) a travaillé en étroite liaison avec l'AFF pour plusieurs des actions menées en France en 2008, notamment pour la préparation du colloque international commun du 12 juin à l'UNESCO, de la brochure « 100 ans au service du froid et de ses applications » et divers salons et conférences.

En outre, l'IF a produit une vidéo (en français et en anglais) qui a été projetée au colloque du 12 juin, ainsi qu'à de nombreuses conférences, en France et à l'étranger.

Cette vidéo, indique D. VIARD, est traduite en italien et devrait l'être dans d'autres langues (en allemand, etc.).

« Sur ce colloque, nous n'avons eu que des échos positifs des participants étrangers, qui étaient au nombre d'une centaine, venant de 43 pays. »

Nous avons relevé en 2008 dans au moins 15 pays, des manifestations pour le Centenaire de l'Institut International du Froid et parfois de l'Association Nationale du pays, à l'occasion d'une conférence de l'IF ou d'une célébration particulière (la liste en est jointe à ce compte rendu ; PJ n° 9).

Nous poursuivrons les manifestations dans plusieurs pays en 2009, notamment en Allemagne et en Russie ; en effet dans certains pays, l'association nationale a été créée en 1909 ».

Le président souligne que, dans la plupart de ces pays, les manifestations ont été, comme décidé ici, tournées vers l'avenir, les jeunes et l'emploi. Il en félicite l'IF.

Le président remercie encore aussi Madame BUCHE, Madame MUCKENSTURM pour leur accueil. Il remercie également et Madame KNOCKAERT de son aide efficace dans la préparation et la tenue de ce CNF ainsi que Madame Buset pour son appui à cette réunion. Il note l'intérêt suscité par cette réunion comme la qualité des exposés et des discussions. Il en remercie chacun. Il note que la présence de deux directeurs de cabinets ministériels marque leur intérêt que nous devons ne pas décevoir.

R .VIOLOT tient à remercier les participants de leur présence, de leur fidélité. Il remercie également L.MILLOT pour sa collaboration pendant les années de sa présidence.

Le président Louis LUCAS souhaite une bonne fin d'année aux participants et lève le conseil.

ANNEXES

disponibles sur le site de IFAFF
ou sur demande
au secrétariat : 01 45 44 52 52 ou secretariat-a.f.f@wanadoo.fr

- 1- Arrêté du 12 novembre 2008 portant nomination du président du Conseil national du froid
- 2 - Communiqués présentés par Didier Coulomb - Directeur de l'IdIF, à :
Réunion des parties au Protocole de Montréal (Doha)
Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (Poznan)
- 3 - Action coup de poing. Réfrigération à l'ammoniac
JM. Dupriez - Drire Nord Pas de Calais
- 4 - Le dispositif des certificats d'énergie
B. Rabany - Direction générale de l'énergie et du climat
- 5 - Prévention des légionelloses
C. Noguera - Direction générale de la prévention des risques
- 6 - Le paquet hygiène
P. Lallement - Sous direction de la sécurité sanitaire des aliments
- 7- Qualité totale du maillon transport sous température dirigée
G. Cavalier - Cemafroid
- 8 - Plan annuel de surveillance DGCCRF
Cl. Muckensturm . Dgccrf
- 9- Evénements étrangers . 100ème anniversaire
D. Viard . Institut international du froid

Sigles des organismes officiels utilisés

AFSSA :	Agence française de sécurité sanitaire des aliments
APHP :	Assistance publique Hôpitaux de Paris
CGAER :	Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux
DGAL :	Direction générale de l'alimentation
DGCCRF :	Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
DGE :	Direction générale des entreprises
DGEC :	Direction générale énergie, matières premières
DGPR :	Direction générale de la prévention des risques
IIF :	Institut International du Froid / International Institute of Refrigeration
INERIS :	Institut de l'environnement industriel et des Risques
INSERM :	Institut national de la santé et de la recherche médicale
MAP :	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
MEIE :	Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi
MEEDDAT :	Ministère de l'écologie, de l'énergie, du Développement durable et de l'aménagement du territoire
MESR :	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
SEI :	Service de l'environnement industriel.